



ANNEXE 3

RBCA Atlantique, version 4.0

TABLEAUX DES CRITÈRES D'ÉVALUATION EN FONCTION DU RISQUE (CEFR) DE PALIER I AU CANADA ATLANTIQUE

PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE RBCA ATLANTIQUE

Juillet 2021

TABLEAU 5a – CRITÈRES D'ÉVALUATION EN FONCTION DU RISQUE DE PALIER I POUR LE SOL (mg/kg)

Utilisation du sol	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Composé préoccupant						
			Benzène	Toluène	Éthyl-benzène	Xylène	HPT modifié (HPT-BTEX)		
							Essence	Diesel/mazout no 2	Huile no 6/huile lubrifiante
Agricole	Potable	Gros grains	0.021	0.35	0.043	0.73	75	320	1,800
		Grains fins	0.094	0.74	0.089	1.5	1,900	4,700	10,000
	Non potable	Gros grains	0.021	47	60	4.9	75	320	1,800
		Grains fins	0.49	900	2,000	120	10,000	8,600	10,000
Résidentiel	Potable	Gros grains	0.021	0.35	0.043	0.73	75	320	1,800
		Grains fins	0.094	0.74	0.089	1.5	1,900	4,700	10,000
	Non potable	Gros grains	0.021	47	60	4.9	75	320	1,800
		Grains fins	0.49	900	2,000	120	10,000	8,600	10,000
Commercial	Potable	Gros grains	0.042	0.35	0.043	0.73	940	1,800	10,000
		Grains fins	0.094	0.74	0.089	1.5	1900	4,700	10,000
	Non potable	Gros grains	0.52	1,400	3,100	60	2000	10,000	10,000
		Grains fins	6.9	1,400	3,100	1,800	10,000	10,000	10,000
Industriel	Potable	Gros grains	0.042	0.35	0.043	0.73	940	1,800	10,000
		Grains fins	0.094	0.74	0.089	1.5	1,900	4,700	10,000
	Non potable	Gros grains	0.52	4,700	10,000	60	2000	10,000	10,000
		Grains fins	6.9	4,700	10,000	6,300	10,000	10,000	10,000
Saturation résiduelle (RES)		Gros grains	890	450	240	340	À déterminer	À déterminer	À déterminer
		Grains fins	1000	480	250	360	À déterminer	À déterminer	À déterminer

Remarques :

1. Une limite supérieure de concentration (LSC) de 10 000 mg/kg est appliquée à toute concentration de sol calculée dont la valeur est > RES ou supérieure à 10 000 mg/kg.
2. Valeurs RES pour HPTm à déterminer.
3. Les chiffres inscrits dans ce tableau se fondent sur la protection de la santé humaine. Bien que ces concentrations puissent ne pas être réalistes dans l'environnement, sur le plan physique, les modèles indiquent toutefois que des substances chimiques présentes dans le sol à des concentrations inférieures à ces valeurs ne soulèvent pas de préoccupation potentielle pour la santé humaine si l'exposition a emprunté la voie précisée.
4. Les concentrations > RES sont considérées comme des indicateurs de la présence possible de produit libre. Si les concentrations sur le lieu sont > RES, le professionnel affecté au lieu doit s'occuper tout spécialement de la présence du produit libre.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs du CEFR aux tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier I.

- a. L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.
- b. L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- c. Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.
- d. Les hydrocarbures résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- e. Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- f. Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

Mise à jour en juillet 2021

TABLEAU 5b – CRITÈRES D'ÉVALUATION EN FONCTION DU RISQUE DE PALIER I POUR L'EAU SOUTERRAINE (mg/L)

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Composé préoccupant						
			Benzène	Toluène	Éthyl benzène	Xylène	HPT modifié (HPT-BTEX)		
							Essence	Diesel/ mazout no 2	Huile no 6/ huile lubrifiante
Agricole	Potable	Gros grains	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	0.53	20	20	20	20	20	20
		Grains fins	2.7	20	20	20	20	20	20
Résidentiel	Potable	Gros grains	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	0.53	20	20	20	20	20	20
		Grains fins	2.7	20	20	20	20	20	20
Commercial	Potable	Gros grains	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	6.3	20	20	20	20	20	20
		Grains fins	20	20	20	20	20	20	20
Industriel	Potable	Gros grains	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	6.3	20	20	20	20	20	20
		Grains fins	20	20	20	20	20	20	20
Solubilité (SOL)			1,780	515	150	160	À déterminer	À déterminer	À déterminer

Remarques :

1. Une limite supérieure de concentration (LSC) de 20 mg/L est appliquée à toute concentration calculée dont la valeur est > SOL ou supérieure à 20 mg/L.
2. Valeurs SOL pour HPT à déterminer.
3. Les chiffres inscrits dans ce tableau se fondent sur la protection de la santé humaine. Bien que ces concentrations puissent ne pas être réalistes dans l'environnement, sur le plan physique, les modèles indiquent toutefois que des substances chimiques présentes dans l'eau souterraine à des concentrations inférieures à ces valeurs ne soulèvent pas de préoccupation potentielle pour la santé humaine si l'exposition a emprunté la voie précisée.
4. Les concentrations > SOL sont considérées comme des indicateurs de la présence possible de produit libre. Si les concentrations sur le lieu sont > SOL, le professionnel affecté au lieu doit s'occuper tout spécialement de la présence du produit libre.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs du CEFR aux tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier I.

- a. L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.
- b. L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- c. Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.
- d. Les hydrocarbures résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- e. Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- f. Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA Atlantique.

Mise à jour en juillet 2021



ANNEXE 4

RBCA Atlantique, version 4.0

TABLEAUX DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION

(CEVC) DE PALIER II AU CANADA ATLANTIQUE

PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE RBCA ATLANTIQUE

Juillet 2021

TABLEAU 6a – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR LE SOL (mg/kg)

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant						
				Benzène	Toluène	Éthyl-benzène	Xylène	HPT modifié (HPT-BTEX)		
								Essence	Diesel/mazout no2	Huile no 6/huile lubrif.
Agricole	Potable	Gros grains	Air intérieur*	0.021	47	60	4.9	75	320	1,800
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	0.042	0.35	0.043	0.73	940	1,800	15,000
		Grains fins	Air intérieur*	0.49	> RES	> RES	120	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	0.094	0.74	0.089	1.5	1,900	4700	> RES
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	0.021	47	60	4.9	75	320	1,800
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	0.49	> RES	> RES	120	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Résidentiel	Potable	Gros grains	Air intérieur*	0.021	47	60	4.9	75	320	1,800
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	0.042	0.35	0.043	0.73	940	1,800	15,000
		Grains fins	Air intérieur*	0.49	> RES	> RES	120	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	0.094	0.74	0.089	1.5	1900	4700	> RES
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	0.021	47	60	4.9	75	320	1,800
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	0.49	> RES	> RES	120	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	180	900	2,000	1,200	15,000	8,600	14,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Saturation résiduelle	Gros grains		890	450	240	340	À déterminer	À déterminer	À déterminer	
	Grains fins		1000	480	250	360	À déterminer	À déterminer	À déterminer	

Remarques :

- * 10 X facteur d'ajustement (FA) a été appliqué.
- Valeurs RES pour HPT à déterminer.
- Les chiffres dans ce tableau se fondent sur la protection de la santé humaine. Bien que ces concentrations puissent ne pas être réalistes dans l'environnement, les modèles indiquent toutefois que des concentrations présentes dans le sol inférieures à ces valeurs ne soulèvent pas de préoccupation potentielle pour la santé humaine si l'exposition a emprunté la voie précisée.
- Les concentrations > RES sont considérées comme des indicateurs de la présence possible de produit libre. Si les concentrations sur le lieu sont > RES, le professionnel affecté au lieu doit s'occuper tout spécialement de la présence du produit libre.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs du NDPV aux tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.
- L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.
- Les hydrocarbures résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

Mise à jour en juillet
2021

TABLEAU 6a – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR LE SOL (mg/kg)

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant						
				Benzène	Toluène	Éthyl-benzène	Xylène	HPT modifié (HPT-BTEX)		
								Essence	Diesel/mazout no2	Huile no 6/huile lubrif.
Commercial	Potable	Gros grains	Air intérieur*	0.52	> RES	> RES	60	2000	32,000	> RES
			Ingestion de sol	980	1,400	3,100	1,800	22,000	13,000	21,000
			Lessivage du sol	0.042	0.35	0.043	0.73	940	1,800	15,000
		Grains fins	Air intérieur*	6.9	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	980	1,400	3,100	1,800	22,000	13,000	21,000
			Lessivage du sol	0.094	0.74	0.089	1.5	1900	4,700	> RES
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	0.52	> RES	> RES	60	2000	32,000	> RES
			Ingestion de sol	980	1,400	3,100	1,800	22,000	13,000	21,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	6.9	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	980	1,400	3,100	1,800	22,000	13,000	21,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Industriel	Potable	Gros grains	Air intérieur*	0.52	> RES	> RES	60	2000	32,000	> RES
			Ingestion de sol	980	4,700	11,000	6,300	77,000	47,000	74,000
			Lessivage du sol	0.042	0.35	0.043	0.73	940	1,800	15,000
		Grains fins	Air intérieur*	6.9	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	980	4,700	11,000	6,300	77,000	47,000	74,000
			Lessivage du sol	0.094	0.74	0.089	1.5	1900	4,700	> RES
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	0.52	> RES	> RES	60	2000	32,000	> RES
			Ingestion de sol	980	4,700	11,000	6,300	77,000	47,000	74,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	6.9	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES	> RES
			Ingestion de sol	980	4,700	11,000	6,300	77,000	47,000	74,000
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Saturation résiduelle		Gros grains	890	450	240	340	À déterminer	À déterminer	À déterminer	
		Grains fins	1000	480	250	360	À déterminer	À déterminer	À déterminer	

Remarques :

1. * 10 X facteur d'ajustement (FA) a été appliqué.

2. Valeurs RES pour HPT à déterminer.

3. Les chiffres dans ce tableau se fondent sur la protection de la santé humaine. Bien que ces concentrations puissent ne pas être réalistes dans l'environnement, les modèles indiquent toutefois que des concentrations présentes dans le sol inférieures à ces valeurs ne soulèvent pas de préoccupation potentielle pour la santé humaine si l'exposition a emprunté la voie précisée.

4. Les concentrations > RES sont considérées comme des indicateurs de la présence possible de produit libre. Si les concentrations sur le lieu sont > RES, le professionnel affecté au lieu doit s'occuper tout spécialement de la présence du produit libre.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs du NDPV aux tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

a. L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.

b. L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.

c. Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.

d. Les hydrocarbures résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.

e. Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.

f. Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

Mise à jour en juillet
2021

TABLEAU 6b – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR L'EAU SOUTERRAINE (mg/L)

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant						
				Benzène	Toluène	Éthyl-benzène	Xylène	HPT modifié (HPT-BTEX)		
								Essence	Diesel/mazout no 2	Huile no 6/huile lubrifiante
Agricole	Potable	Gros grains	Air intérieur*	0.53	> SOL	> SOL	38	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	Air intérieur*	2.7	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	0.53	> SOL	> SOL	38	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	2.7	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Résidentiel	Potable	Gros grains	Air intérieur*	0.53	> SOL	> SOL	38	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	Air intérieur*	2.7	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	0.53	> SOL	> SOL	38	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	2.7	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Solubilité'				1780	515	150	160	À déterminer	À déterminer	À déterminer

Remarques :

- * 10 X facteur d'ajustement (FA) a été appliqué.
- Valeurs SOL pour HPT à déterminer.
- Les chiffres inscrits dans ce tableau se fondent sur la protection de la santé humaine. Bien que ces concentrations puissent ne pas être réalistes dans l'environnement, sur le plan physique, les modèles indiquent toutefois que des substances chimiques présentes dans l'eau souterraine à des concentrations inférieures à ces valeurs ne soulèvent pas de préoccupation potentielle pour la santé humaine si l'exposition a emprunté la voie précisée.
- Les concentrations > SOL sont considérées comme des indicateurs de la présence possible de produit libre. Si les concentrations sur le lieu sont > SOL, le professionnel affecté au lieu doit s'occuper tout spécialement de la présence du produit libre.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs du NDPV aux tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.
- L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.
- Les hydrocarbures résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

mise à jour mai 2021

TABLEAU 6b – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR L'EAU SOUTERRAINE (mg/L)

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant						
				Benzène	Toluène	Éthyl-benzène	Xylène	HPT modifié (HPT-BTEX)		
								Essence	Diesel/mazout no 2	Huile no 6/huile lubrifiante
Commercial	Potable	Gros grains	Air intérieur*	6.3	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	Air intérieur*	32	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	6.3	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	32	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Industriel	Potable	Gros grains	Air intérieur*	6.3	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
		Grains fins	Air intérieur*	32	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	0.005	0.024	0.0016	0.02	4.4	3.2	7.8
	Non potable	Gros grains	Air intérieur*	6.3	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
		Grains fins	Air intérieur*	32	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL	> SOL
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable						
Solubilité'				1780	515	150	160	À déterminer	À déterminer	À déterminer

Remarques :

- * 10 X facteur d'ajustement (FA) a été appliqué.
- Valeurs SOL pour HPT à déterminer.
- Les chiffres inscrits dans ce tableau se fondent sur la protection de la santé humaine. Bien que ces concentrations puissent ne pas être réalistes dans l'environnement, sur le plan physique, les modèles indiquent toutefois que des substances chimiques présentes dans l'eau souterraine à des concentrations inférieures à ces valeurs ne soulèvent pas de préoccupation potentielle pour la santé humaine si l'exposition a emprunté la voie précisée.
- Les concentrations > SOL sont considérées comme des indicateurs de la présence possible de produit libre. Si les concentrations sur le lieu sont > SOL, le professionnel affecté au lieu doit s'occuper tout spécialement de la présence du produit libre.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs du NDPV aux tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.
- L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.
- Les hydrocarbures résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

Mise à jour en juillet 2021

TABLEAU 6c – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR LE SOL (mg/kg) – COVC

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant					
				Tétra-chloroéthène	Tri-chloroéthène	cis-1,2-dichloroéthène	trans-1,2-dichloroéthène	1,1-dichloroéthène	Chlorure de vinyle
Agricole	Potable	Gros grains	Air intérieur	0.016	0.00081	0.019	0.02	0.039	0.00031
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	0.27	0.061	0.42	0.58	0.17	0.021
		Grains fins	Air intérieur	0.39	0.020	0.52	0.56	0.93	0.0087
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	0.57	0.13	1.0	1.4	0.38	0.060
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	0.016	0.00081	0.019	0.02	0.039	0.00031
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	0.39	0.020	0.52	0.56	0.93	0.0087
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
Résidentiel	Potable	Gros grains	Air intérieur	0.016	0.00081	0.019	0.02	0.039	0.00031
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	0.27	0.061	0.42	0.58	0.17	0.021
		Grains fins	Air intérieur	0.39	0.020	0.52	0.56	0.93	0.0087
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	0.57	0.13	1.0	1.4	0.38	0.060
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	0.016	0.00081	0.019	0.02	0.039	0.00031
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	0.39	0.020	0.52	0.56	0.93	0.0087
			Ingestion de sol	170	54	74	740	110	31
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					

Remarques :

1. En l'absence de NDFR de palier I, le professionnel affecté au lieu appliquera la ligne directrice la plus conservatrice pour le lieu.
2. *Gris/italique* – Les méthodes de laboratoire en vigueur ne permettent pas d'atteindre les valeurs des lignes directrices dérivées. Pour les lieux où des COVC font partie des contaminants potentiellement préoccupants et où les valeurs des lignes directrices pour l'air intérieur sont impossibles à atteindre pour les paramètres des COVC (produit parent et produits de filiation connexes), des tests des contaminants volatils du sol, sous la dalle ou de l'air intérieur s'imposent pour évaluer la présence possible de risques inacceptables. Dans ce cas, il faudra délimiter l'étendue des impacts de solvant chloré à l'aide des données sur les contaminants volatils dans le sol et l'eau souterraine ou d'autres moyens jugés appropriés par le professionnel affecté au lieu et l'organisme de réglementation provincial. Reportez-vous au document d'orientation pour plus de directives.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs CEVC des tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- a. L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse (c.-à-d. légère ou dense)
- b. L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- c. Les sols ne doivent contenir aucun produit liquide ou libre en phase liquide.
- d. Les impacts résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- e. Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- f. Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

TABLEAU 6c – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR LE SOL (mg/kg) – COVC

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant					
				Tétra-chloroéthène	Tri-chloroéthène	cis-1,2-dichloroéthène	trans-1,2-dichloroéthène	1,1-dichloroéthène	Chlorure de vinyle
Commercial	Potable	Gros grains	Air intérieur	0.2	0.01	0.24	0.25	0.49	0.0079
			Ingestion de sol	270	82	110	1100	170	170
			Lessivage du sol	0.27	0.061	0.42	0.58	0.17	0.021
		Grains fins	Air intérieur	2.9	0.14	3.8	4.1	6.6	0.12
			Ingestion de sol	270	82	110	1100	170	170
			Lessivage du sol	0.57	0.13	1.0	1.4	0.38	0.060
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	0.2	0.01	0.24	0.25	0.49	0.0079
			Ingestion de sol	270	82	110	1100	170	170
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	2.9	0.14	3.8	4.1	6.6	0.12
			Ingestion de sol	270	82	110	1100	170	170
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
Industriel	Potable	Gros grains	Air intérieur	0.2	0.01	0.24	0.25	0.49	0.016
			Ingestion de sol	920	280	390	3900	590	340
			Lessivage du sol	0.27	0.061	0.42	0.58	0.17	0.021
		Grains fins	Air intérieur	2.9	0.14	3.8	4.1	6.6	0.24
			Ingestion de sol	920	280	390	3900	590	340
			Lessivage du sol	0.57	0.13	1.0	1.4	0.38	0.060
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	0.2	0.01	0.24	0.25	0.49	0.016
			Ingestion de sol	920	280	390	3900	590	340
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	2.9	0.14	3.8	4.1	6.6	0.24
			Ingestion de sol	920	280	390	3900	590	340
			Lessivage du sol	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					

Remarques :

1. En l'absence de NDFR de palier I, le professionnel affecté au lieu appliquera la ligne directrice la plus conservatrice pour le lieu.
2. *Gris/italique* – Les méthodes de laboratoire en vigueur ne permettent pas d'atteindre les valeurs des lignes directrices dérivées. Pour les lieux où des COVC font partie des contaminants potentiellement préoccupants et où les valeurs des lignes directrices pour l'air intérieur sont impossibles à atteindre pour les paramètres des COVC (produit parent et produits de filiation connexes), des tests des contaminants volatils du sol, sous la dalle ou de l'air intérieur s'imposent pour évaluer la présence possible de risques inacceptables. Dans ce cas, il faudra délimiter l'étendue des impacts de solvant chloré à l'aide des données sur les contaminants volatils dans le sol et l'eau souterraine ou d'autres moyens jugés appropriés par le professionnel affecté au lieu et l'organisme de réglementation provincial. Reportez-vous au document d'orientation pour plus de directives.

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs CEVC des tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- a. L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse (c.-à-d. légère ou dense)
- b. L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- c. Les sols ne doivent contenir aucun produit liquide ou libre en phase liquide.
- d. Les impacts résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- e. Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- f. Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

TABLEAU 6d – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR L'EAU SOUTERRAINE (mg/L) – COVC

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant					
				Tétrachloroéthène	Tri-chloroéthène	cis-1,2-dichloroéthène	trans-1,2-dichloroéthène	1,1-dichloroéthène	Chlorure de vinyle
Agricole	Potable	Gros grains	Air intérieur	0.21	0.019	0.77	0.82	0.95	0.0086
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
		Grains fins	Air intérieur	1.00	0.092	3.9	4.1	4.6	0.041
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	0.21	0.019	0.77	0.82	0.94	0.0085
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	1.00	0.092	3.9	4.1	4.6	0.041
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
Résidentiel	Potable	Gros grains	Air intérieur	0.21	0.019	0.77	0.82	0.95	0.0086
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
		Grains fins	Air intérieur	1.00	0.092	3.9	4.1	4.6	0.041
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	0.21	0.019	0.77	0.82	0.95	0.0086
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	1.00	0.092	3.9	4.1	4.6	0.041
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs CEVC des tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- a. L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse (c.-à-d. légère ou dense)
- b. L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- c. Les sols ne doivent contenir aucun produit en phase liquide ou libre.
- d. Les impacts résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- e. Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- f. Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

TABLEAU 6d – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES VOIES DE CONTAMINATION DE PALIER II POUR L'EAU SOUTERRAINE (mg/L) – COVC

Récepteur	Utilisation de l'eau souterraine	Type de sol	Voie d'exposition	Composé préoccupant					
				Tétrachloroéthène	Tri-chloroéthène	cis-1,2-dichloroéthène	trans-1,2-dichloroéthène	1,1-dichloroéthène	Chlorure de vinyle
Commercial	Potable	Gros grains	Air intérieur	1.2	0.11	4.6	4.9	5.6	0.099
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
		Grains fins	Air intérieur	5.9	0.54	23	25	27	0.47
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	1.2	0.11	4.6	4.9	5.6	0.099
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	5.9	0.54	23	25	27	0.47
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
Industriel	Potable	Gros grains	Air intérieur	1.2	0.11	4.6	4.9	5.6	0.200
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
		Grains fins	Air intérieur	5.9	0.54	23	25	27	0.94
			Ingestion	0.01	0.005	0.07	0.1	0.014	0.002
	Non potable	Gros grains	Air intérieur	1.2	0.11	4.6	4.9	5.6	0.200
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					
		Grains fins	Air intérieur	5.9	0.54	23	25	27	0.94
			Ingestion	Non applicable aux scénarios d'eau non potable					

La satisfaction des critères obligatoires suivants s'impose avant d'appliquer les valeurs CEVC des tableaux du sol et de l'eau souterraine du palier II.

- L'eau souterraine ne doit contenir aucun liquide en phase non aqueuse.
- L'eau potable doit être exempte de goût et d'odeur désagréables.
- Les sols ne doivent contenir aucun produit pétrolier liquide ou libre.
- Les impacts résiduels ne doivent pas dégager d'odeurs désagréables ou présenter des risques d'explosion dans l'air intérieur ou extérieur.
- Les sols de surface ne doivent pas présenter de taches.
- Les propriétés du lieu et les scénarios d'exposition doivent être compatibles avec les valeurs par défaut de RBCA de l'Atlantique.

